



CDD dit permanent, ouvreuse théâtre privé

Par **aurelie75019**, le **23/05/2010** à **13:12**

Bonjour,

Une amie travaille en tant qu'ouvreuse dans un théâtre privé depuis trois ans. Ce dernier ferme pour travaux pendant deux mois. Est-elle éligible à une quelconque indemnisation ?

Chômage technique par exemple ?

Elle est rémunérée au pourboire et fait un chèque pour ses charges salariales tous les mois à son employeur.

Elle s'inquiète puisqu'elle ne touchera pas d'argent pendant deux mois...

Je vous remercie de me tenir informée de ses droits et recours possibles.

Cordialement,

Aurélie